

Communiqué de presse

Le Conseil national abandonne la population face au bruit supplémentaire des F-35A

15 septembre 2026 – Le Conseil national a refusé aujourd’hui d’augmenter, au-delà des 30 millions de francs prévus par le Conseil fédéral, le crédit destiné à l’assainissement des bâtiments exposés au bruit autour des aérodromes militaires dans le cadre du message sur l’armée 2026. La Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable (CESAR) critique vivement cette décision. La nuisance sonore supplémentaire liée aux nouveaux avions de combat F-35A ne doit pas être supportée par la population.

Aujourd’hui déjà, les personnes vivant à proximité des aérodromes militaires sont exposées à un niveau important de bruit lié aux activités aériennes militaires. L’introduction du F-35A entraînera une charge supplémentaire : le F-35A est plus bruyant que le F/A-18 actuellement en service. Le besoin d’agir en matière de protection contre le bruit s’en trouve donc renforcé.

Des milliards pour le réarmement, 30 millions dérisoires pour la protection contre le bruit

Il est d’autant plus incompréhensible que le Conseil fédéral n’ait prévu que 30 millions de francs pour l’assainissement des bâtiments autour des trois aérodromes militaires. En comparaison, un crédit de plus de six milliards de francs est prévu pour l’acquisition des nouveaux avions de combat.

L’adhésion à l’armée n’est pas acquise

Une armée forte a besoin du soutien de la population. Celui-ci ne peut pas être considéré comme allant de soi. Un assainissement efficace contre le bruit n’est pas une faveur facultative de la Confédération, mais un investissement nécessaire dans la protection de la population – et donc aussi dans l’acceptation de l’armée.



« Le Conseil national investit des milliards dans de nouveaux avions de combat, mais ne trouve pas suffisamment de moyens pour protéger les personnes qui doivent supporter ce bruit supplémentaire directement devant leur porte. C’est difficilement compréhensible et envoie un mauvais signal aux riveraines et riverains concernés. »

Delphine Klopfenstein Broggini, co-présidente de CESAR et conseillère nationale

La population est perdante à deux reprises

CESAR considère les 30 millions de francs prévus comme clairement insuffisants. De nombreuses fenêtres antibruit ont été installées il y a environ 25 ans et doivent aujourd’hui être remplacées. Il faut également davantage de souplesse dans la définition du périmètre

d'assainissement. Les limites rigides actuelles conduisent à des situations difficilement compréhensibles : des maisons directement voisines, ou séparées uniquement par une rue étroite, sont traitées différemment – alors que leurs habitantes et habitants sont exposés à une charge sonore comparable. Il n'est pas acceptable que la population concernée soit finalement perdante à deux reprises : d'abord en subissant davantage de bruit, puis en ne bénéficiant pas d'une protection suffisante contre celui-ci.

Pour plus d'informations

- Delphine Klopfenstein Broggini, co-présidente de CESAR, 076 445 61 06
- Priska Seiler Graf, co-présidente de CESAR, 076 571 06 48
- Samira Amos, secrétaire générale de CESAR, 031 313 34 50

À propos de CESAR

La Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable (CESAR) regroupe 28 organisations régionales et nationales. Elle s'engage pour une réduction des émissions et du bruit issus du transport aérien. www.cesar-klug.ch